

CIRCULATION

Faut-il supprimer les ralentisseurs en ville ?

P16

TOULOUSE

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

CHU DE TOULOUSE

L'avocat de l'interne accusé sort du silence

P15

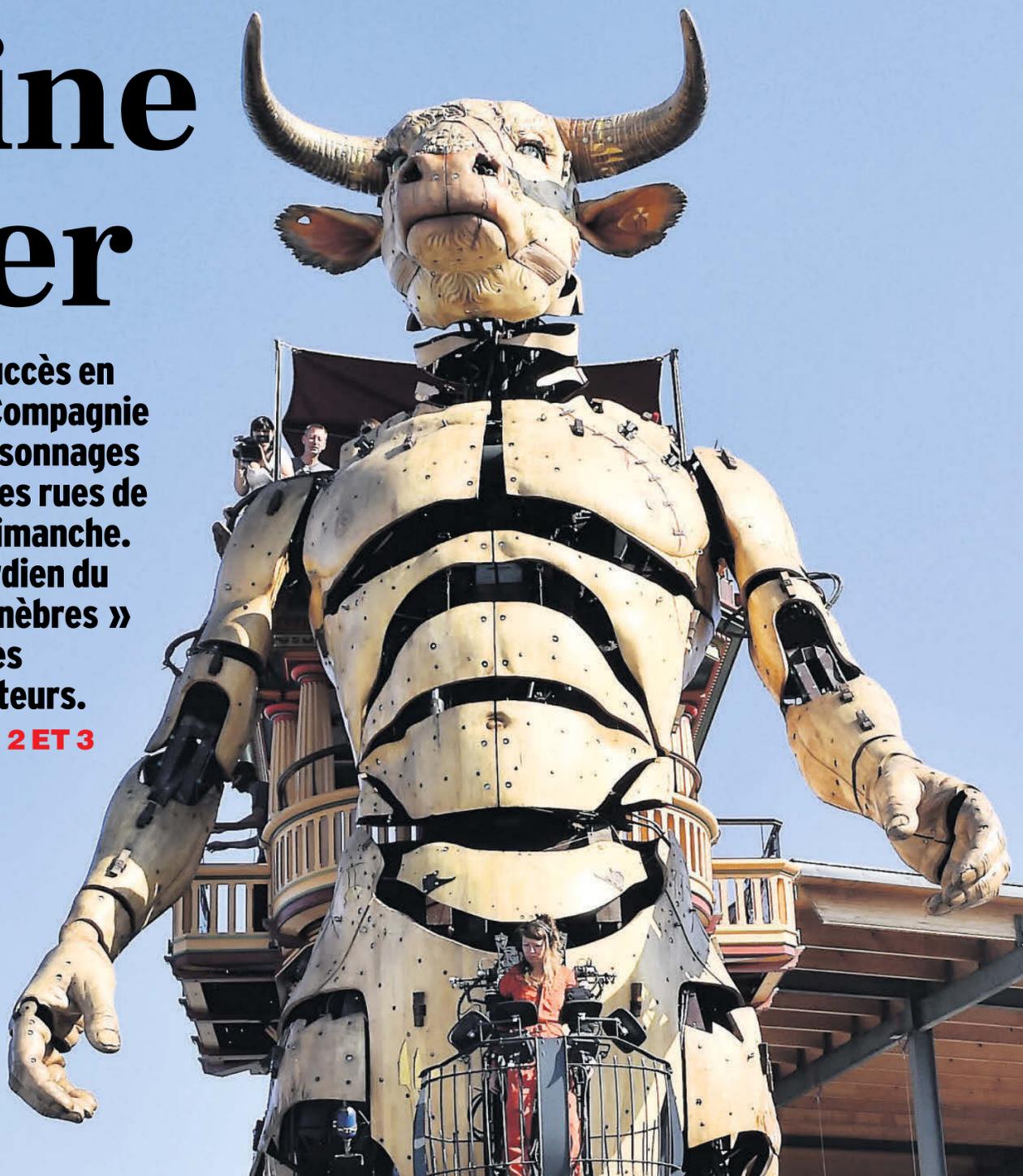
JEUDI 24 OCTOBRE 2024 - 1,30 € (ESPAGNE : 1,70 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepeche.fr

Machine à rêver

TOULOUSE. Après un succès en 2018, les créatures de la Compagnie La Machine seront les personnages d'un immense show dans les rues de Toulouse de vendredi à dimanche. L'opéra urbain « Le Gardien du Temple - La porte des Ténèbres » devrait attirer près d'un million de spectateurs.

L'ÉVÈNEMENT PAGES 2 ET 3



/Archives DDM, Thierry Bordas

RUGBY

Antoine Dupont de retour chez les Bleus

La liste des joueurs sélectionnés en équipe de France pour la tournée d'automne a été dévoilée hier. Antoine Dupont fait son grand retour.

PAGE 11



Le drame s'est produit en septembre 2021 à Tarbes./Photo DDM

TARBES

Cinq bikers condamnés à de la prison ferme

Cinq membres des Hells Angels ont été reconnus coupables hier à Bordeaux d'avoir préparé une expédition punitive contre les Rebels, un groupe de bikers rival.

PAGE 6

Deuxième cahier : 16 pages

M 29563 - 1024 - F 1,30 € - 0



AVIS PUBLICS

Avis administratif

AVIS AU PUBLIC

MAIRIE D'AUZEVILLE TOLOSANE

Approbation
De la Première modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
De la Commune d'Auzeville-Tolosane

Vu l'avis du contrôle de légalité en date du 9 septembre 2024 invitant l'assemblée délibérante à retirer la délibération du 9 juillet 2024 approuvant la première modification du PLU
Le conseil municipal du 16/10/2024 a :

- Procédé au retrait de la délibération du 09/07/2024
- à nouveau délibéré et a approuvé la première modification du Plan Local d'Urbanisme amendé selon les directives de la préfecture

- A approuvé le DPU droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Auzeville-Tolosane
Les délibérations en date du 16-10-2024 ont bien été affichées en MAIRIE, pour une durée d'un mois à la vue du public à compter du 21-10-2024.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait à Auzeville-Tolosane, le 21 octobre 2024

Le Maire
Dominique LAGARDE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE GREPIAC

Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération du conseil municipal en date du 23/09/2024 a été approuvé la révision du PLU de Grépiac.

Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois à compter du 22/10/2024. Le dossier de PLU est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la Préfecture.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE GREPIAC

Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Par délibération en date du 17/10/2024, le Conseil Municipal de Grépiac a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) telles qu'elles sont délimitées au Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé par délibération du 23/09/2024. Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois à compter du 22/10/2024.

Le texte complet de cette délibération est consultable dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituels.

Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LAVELANET-DE-COMMINGES

Par arrêté n° 49/2024 en date du 18 septembre 2024.

Le Maire de Lavelanet-de-Comminges a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision « allégée » du Plan Local d'urbanisme (PLU), visant à permettre l'extension, l'aménagement et l'évolution du site de la société Miquel Assainissement situé au nord-est de la zone d'activité de Magarran.

A cet effet, M. Georges MONNOT, ingénieur territorial géomètre en retraite et Mme Evelyne REYREAU ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie de Lavelanet-de-Comminges du 22 octobre 2024 à 14h00 au 22 novembre 2024 à 18h00, aux jours et heures habituels d'ouverture, les mardis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Lavelanet-de-Comminges :

- le mardi 22/10 de 14h00 à 16h00, ouverture de l'enquête
- le mercredi 6/11 de 14h00 à 16h00
- le vendredi 22/11 de 16h à 18h00, clôture de l'enquête

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le rapport sur les incidences environnementales et l'information sur l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet de PLU :

- Sur le site Internet : lavelanetdecummingses.fr
- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - 134 Rue des Marronniers - 31220 LAVELANET DE COMMINGES ;

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de Lavelanet-de-Comminges ;
- Sur le site Internet lavelanetdecummingses.fr

A l'issue de l'enquête publique, la révision « allégée » du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal.

Le Maire,
Jean CHALDUC

MARCHÉS PUBLICS

Avis rectificatif

AVIS RECTIFICATIF DU 22/10/24

TRAVAUX

COMMUNE D'OÛ, M. Jean-Jacques RIVES - MAIRE, Mairie, 31110 Oû,
Objet : REHABILITATION D'UNE GRANGE EN LOGEMENT COMMUNAL SUR LA COMMUNE DE OÛ
Remise des offres : au lieu de : 28/10/24 à 12h00 au plus tard. lire : 05/11/24 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.ladepêche-marchespublics.fr/>

MAIRIE DE TOULOUSE

AVIS RECTIFICATIF DU 21/10/24

TRAVAUX

VILLE DE TOULOUSE, M. Jean-Luc MOUDENC - Maire, Direction de la commande publique, 6 rue René Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse - CEDEX 5, Tél : 05 81 91 73 36, mël : correspondre@aws-france.com, web : <https://www.toulouse.fr/>

Référence : 24V0218PA

Objet : 24V0218PA - Travaux de restauration de la salle du Conseil Municipal du Capitole YS/DS

Remise des offres : au lieu de : 04/11/24 à 12h00 au plus tard. lire : 14/11/24 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.agysoft.marches-publics.info>

Autres

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent ».

Objet du présent avis :

La SETFA (Société d'Exploitation de Toulouse-Francazal) a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour l'exercice d'une activité de maintenance aéronautique, d'une activité de logistique/recyclage aéronautique sur l'aéroport de Toulouse-Francazal.

La surface du terrain est de 42 000 m².

L'emplacement sera mis à la disposition du Titulaire sur la période du 01/01/2026 pour une durée de 60 ans.

Lieu d'Exécution :

Aéroport de Toulouse-Francazal - Avenue du Général Barès 31270 CUGNAUX

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une convention d'occupation temporaire du domaine public aéronautique, moyennant une redevance d'occupation du domaine public trimestrielle.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'exercice d'une activité aéronautique peut manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

SETFA (Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport)

Avenue du Général Barès

31270 CUGNAUX

Vous pouvez adresser un mail pour toute demande d'information complémentaire aux adresses suivantes :

sabine.monties@edeis.com et nadege.bergouts@edeis.com

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Si un candidat se manifeste et remet une proposition avant la date limite de réception des candidatures, la SETFA analysera les différentes propositions dans le cadre d'une procédure de sélection préalable et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, le Concessionnaire pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite de réception des réponses : le 26 novembre 2024 à 12h00

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent ».

Objet du présent avis :

La SETFA (Société d'Exploitation de Toulouse-Francazal Aéroport) a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour l'exercice d'une activité de livraison d'avions neufs issue d'une chaîne d'assemblage située sur un foncier adjacent. Cette activité nécessite la réalisation d'un bâtiment dédié ainsi que la création d'aires de trafic et d'équipements associés. Afin de concrétiser l'ensemble de son projet, qui à lui seul ne peut contenir dans le foncier adjacent, l'opérateur manifeste son intérêt pour une surface 33 000 m² situé au sud de la bretelle d'accès ici nommée B1 de la zone aéroportuaire.

L'emplacement sera mis à la disposition du Titulaire sur la période du 01/01/2026 pour une durée de 60 ans.

Lieu d'Exécution

Aéroport de Toulouse-Francazal - Avenue du Général Barès 31270 CUGNAUX

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une convention d'occupation temporaire du domaine public aéronautique, moyennant une redevance d'occupation du domaine public trimestrielle.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'exercice d'une activité aéronautique peut manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

SETFA (Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport)

Avenue du Général Barès

31270 CUGNAUX

Vous pouvez adresser un mail pour toute demande d'information complémentaire aux adresses suivantes :

sabine.monties@edeis.com et nadege.bergouts@edeis.com

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Si un candidat se manifeste et remet une proposition avant la date limite de réception des candidatures, la SETFA analysera les différentes propositions dans le cadre d'une procédure de sélection préalable et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, le Concessionnaire pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite de réception des réponses : le 26 novembre 2024 à 12h00

MAPA > 90K euros

in'li^{AL}
Sud Ouest

Groupe ActionLogement

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IN'LI SUD OUEST

MARCHÉ DE TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : IN'LI SUD OUEST, In'li Sud-Ouest, 13 rue Thomas Dupuy, CS 73021, 31024 TOULOUSE - 3, Tél : 09 70 80 82 83, mël : appel.offres.so@inli.fr, web : <https://www.inli-sudouest.fr/>, SIRET 30423463600203

L'avis implique un marché public.

Objet : Réalisation d'un ensemble de 8 logements - 18 route de Pechbonnieu à CASTELGINEST (31780)

Référence acheteur : 2024-06

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Gros-oeuvre

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 2 - VRD - Terrassement, voiries, assainissement EU/EP -Réseaux secs

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 3 - Carpeinte / Couverture / Zinguerie

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 4 - Etanchéité

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 5 - Menuiseries extérieures / fermetures

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 6 - Serrurerie / Portails

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 7 - Ravalements

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 8 - Plâtrerie / Isolation

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 9 - Electricité CFO / CFA

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 10 - Plomberie / Sanitaires / ECS / Chauffage / VMC et Clim

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 11 - Menuiseries intérieures / sols stratifiés / escaliers Bois

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 12 - Chappe et ragréage

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 13 - Carrelage et Faïence

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Lot N° 14 - Peintures et nettoyage

Lieu d'exécution : Cf. R.C

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique des prestations

50% Prix

Remise des offres : 27 novembre 2024 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 21/10/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.ladepêche-marchespublics.fr/>

Marchés formalisés

PATRIMOINE
SA LANGUEDOCIENNE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE

MARCHÉ DE TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, Cellule Marchés, 5 Place de la Pergola, CS77711, 31077 TOULOUSE CEDEX - 4, Tél : 05 61 36 26 00, mël : cellulemarches@sa-patrimoine.com, web : <http://www.sa-patrimoine.com>, SIRET 55080277100034

L'avis implique un marché public.

Objet : MALEPERE ILOTS B07-B08 - CONSTRUCTION DE 69 LOGEMENTS COLLECTIFS - PHASE CANDIDATURE

Référence acheteur : 2024-MALEPERE

Procédure : Procédure avec négociation

Forme du marché : Division en lots : oui

Lot N° 1 - 02A GROS-OEUVRE FONDATIONS SPECIALES TERRASSEMENTS

Lot N° 2 - 02C REVETEMENT DE FACADES

Lot N° 3 - 04A ETANCHEITE

Lot N° 4 - 05A PLATRIERIE ISOLATION

Lot N° 5 - 06D MENUISERIES EXTERIEURES

Lot N° 6 - 06E MENUISERIES INTERIEURES

Lot N° 7 - 07A ELECTRICITE CFO CFA

Lot N° 8 - 09A CHAUFFAGE URBAIN

Lot N° 9 - 10A PEINTURE SIGNALIETIQUE

Lot N° 10 - 11A SOLS DURS FAIENCES

Lot N° 11 - 11B SOLS SOUPLES

Lot N° 12 - 12A SERRURERIE

Lot N° 13 - 13A ASCENSEURS

Lot N° 14 - 14A VRD TERRASSEMENTS GENERAUX VOIRIE

Lot N° 15 - 15A VRD ESPACES VERTS

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Remise des candidatures : 19 novembre 2024 à 14h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 18/10/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.agysoft.marches-publics.info>

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82, Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,183 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.
Contact : evelyne, service Midi Légales, 05.62.11.37.37 - Courriel : service.legales@ladepêche.fr